

M A I R I E
DE
QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS

Code postal : 69430

Tél. 04 74 04 32 47
Fax 04 74 04 30 35

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DU 13 mai 2024**

N°A 2024/47

OBJET

Funérailles de Bernard Pivot

**ARRETE REGLEMENTANT LE
STATIONNEMENT**

Le Maire de la Commune de QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2213-2,
Vu les articles R 36 à R 39, et R 44 du Code de la Route,
Vu la tenue des funérailles de Bernard Pivot en l'église de la commune de Quincié-en-Beaujolais, le 14 mai 2024,
Considérant que pour des raisons de sécurité des usagers et des riverains, il convient d'interdire le stationnement dans une partie du bourg de la commune,

A R R Ê T E :

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking situé en face de la salle polyvalente Georges Lavarenne, ainsi que tous les emplacements situés sur le pourtour du bâtiment, du 13 mai 2024 à 09h00, jusqu'au 14 mai 2024 à 20h00.

Article 2 : Le parking sera réservé aux élus locaux, de 12h à 20h, le 14 mai 2024, de 12h00 à 20h00.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur l'adjudant-chef de Gendarmerie de BEAUJEU.

Fait à Quincié-en-Beaujolais, le 13 mai 2024,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire par publication le 13 mai 2024,



Daniel MICHAUD